

SPECIAL PREMIER DEGRE 93

Supplément 1 au Numéro 68, octobre 2006

SPECIAL INSPECTION

Solidaires Unitaires Démocratiques

Dans l'académie de Créteil (77, 94 et 93), le syndicat SUD-Education Créteil, comme tous les autres SUD-Education, regroupe en son sein des personnels de l'Education Nationale, enseignants ou non-enseignants (et notamment les ATOSS), titulaires ou précaires, de la maternelle à l'université.

Au niveau national, les syndicats SUD-Education se regroupent au sein de la Fédération des Syndicats SUD-Education, tout en conservant leur autonomie. Mais nous sommes aussi engagés dans une démarche interprofessionnelle au sein de l'Union syndicale Solidaires qui rassemble de nombreuses organisations syndicales du secteur public comme du secteur privé : SUD PTT, SUD Rail, Snui-impôts, SUD Santé Sociaux, SNJ (journalistes), SUD Auto, SUD Virgin... Cette position nous permet d'avoir un autre regard sur les conditions de travail et de la précarité.

SUD-Education Créteil se voit comme un syndicat de lutte au service de l'émancipation des travailleurs et des « sans » (sans-papiers, sans-logements, sans-emplois...). Nous combattons le libéralisme, ses conséquences et ses dérivés : hiérarchie sous toutes ses formes, autoritarisme, et précarité.

Pour nous ce combat passe par une prise de conscience des travailleurs : c'est leur combat, votre combat, notre combat. Il ne peut pas se jouer par délégation.

Pour nous, travailleurs de l'Education Nationale, il passe aussi par une attitude spécifique dans la vie de tous les jours comme sur le lieu de travail : Solidaires, Unitaires et Démocratiques, nous nous devons de faire vivre ces valeurs sur notre lieu de travail, et de les transmettre à nos élèves.

Ainsi, c'est avec eux que nous construirons

Une autre école, pour une autre société !

EDITO

Et oui ! On le dit souvent : après un premier numéro, le plus dur c'est d'en sortir un deuxième. Essai transformé donc avec un petit étoffement au passage. De 4 pages, on passe à 8. Pour en finir avec ce passage d'intense autosatisfaction, nous ne pouvions laisser dans l'ombre le premier courrier d'un de nos lecteurs, le plus illustre de tous (le meilleur d'entre nous) : Monsieur l'inspecteur d'académie lui-même ! M. Delaubier nous a contactés pour nous signifier son mécontentement de nous voir écorcher la hiérarchie. On ne pouvait rêver d'hommage plus vibrant à notre « Fiche Pratique : construis toi-même ton IEN en cire ». C'est donc très flattés que nous lui répondons que SUD éducation ne s'est pas créé pour être conventionnel, encore moins pour faire des courbettes.

Notre ton irrévérencieux, nous l'aimons, nous l'assumons, nous le gardons !

Ainsi, et comme prévu, ce numéro 2 est un « spécial inspection ». En le parcourant vous y trouverez notre point de vue sur l'inspectionnotation, quelques conseils utiles pour la préparer (notamment les documents légaux et les autres, coutumiers), ainsi que quelques autres pour réagir à l'arbitraire.

Souhaitant ne pas nous positionner toujours en « contre », nous proposons à la profession, dans ce numéro, un protocole alternatif de visite des IEN.

Plus loin vous pourrez lire pourquoi nous soutenons les collègues qui refusent l'inspection, ainsi qu'une « procédure » à suivre si vous aussi vous souhaitez franchir le pas.

Enfin, pour vous détendre vous lirez une sympathique fiche de préparation de séquence amusante pour être sûrEs d'être bien prêtEs le jour de l'inspection.

Il nous reste à remercier celles et ceux qui ont rendu ce journal possible, notamment le « Collectif anti-hiérarchie » et son excellente parution « le Couvre-chefs », ainsi que diversEs sudistes de tous poils qui se reconnaîtront.

Bonne lecture donc et n'oubliez pas
que qui ne conteste rien n'a rien !

UNE INSPECTION SANS COURBETTES

La coutume

L'inspecteur vient évaluer une séquence à l'issue de laquelle il attribuera une note comptant dans l'avancement de la carrière de l'inspectéE. Voilà à peu près ce qui est dit de l'évaluation des personnels du premier degré à laquelle nous sommes astreints sauf en cas de refus d'inspection bien évidemment. Pour autant rien ne définit ni la forme de la séquence observée ni la nature des documents exigés par le supérieur hiérarchique, tout cela étant plutôt du domaine de la coutume, coutume qui peut varier selon les inspecteurs, ce qui atteste de l'arbitraire de la chose !

Voici ce qu'exigent le plus souvent les inspecteurs lorsqu'ils entrent dans une classe :

Les fiches de préparation : Elles ne sont pas une obligation, elles facilitent certes par leur forme le contrôle de la mise en œuvre des objectifs des séquences proposées aux élèves.

Les progressions : Elles ne sont pas non plus une obligation, elles facilitent la répartition des contenus disciplinaires à traiter dans la plupart des écoles mais elles ne sont assujetties à aucune forme canonique.

Le cahier journal : Rien ne stipule l'obligation de s'astreindre à la rédaction d'un cahier journal.

L'évaluation des élèves : Les élèves doivent être évalués, rien n'indique qu'il faille les noter. La forme de l'évaluation n'est pas définie par les textes, hormis ce qui concerne les évaluations nationales obligatoires.

Les traces écrites et les supports : On reste dans le domaine coutumier, rien ne prescrit l'usage de cahiers de leçons ou autres manuels.

La séquence évaluée : La séquence type avec situation-problème, mise en commun, réinvestissement pour ne citer que cet exemple est un archétype largement distillé par l'IUFM, lors de la formation initiale.

L'inspection a pour but d'évaluer les activités pédagogiques des enseignantEs, ce contrôle étant sanctionné par une note accompagné d'un rapport.

Cette inspection-notation, parce qu'elle s'appuie sur un rapport hiérarchique et donc inégalitaire entre l'IEN et l'enseignantE inspectéE, met de fait l'enseignantE dans une posture de soumission et n'engage pas ce/cette dernierE à défendre ses choix pédagogiques.

Par ailleurs cela s'oppose à la conception de Sud Education d'une école démocratique dont la mission est de former (par les savoirs et les pratiques) des citoyens capables de comprendre et transformer collectivement le monde. Ce qui signifie que les enseignantEs doivent être en mesure d'apporter aux jeunes citoyens les armes des savoirs, des compétences et/ou savoir-faire pour un monde plus juste en travaillant sur des pratiques pédagogiques favorisant l'épanouissement individuel et collectif.

Or, les critères d'évaluation de l'inspection ne sont définis par aucun texte officiel et s'appuient essentiellement sur les circulaires des différents ministres qui se succèdent au ministère de l'Education Nationale.

Comment prendre au sérieux cette soit disant inspection/évaluation quand dans certaines circonscriptions du département les IEN se succèdent au rythme de trois ans voir parfois tous les ans et dont les critères d'évaluation varient au gré des lubies ministérielles par le biais des circulaires. Quand la circulaire De Robien qui impose une entrée d'apprentissage de la lecture par l'unique méthode syllabique, reflet d'un parti pris idéologique, rétrograde et passéiste en contradiction avec les programmes nationaux, oblige certains inspecteurs à recommander de faire de la syllabique (circulaire de janvier 2006) dès le début de l'année scolaire en laissant le libre choix de la méthode ; on peut s'interroger sur la pertinence d'un tel critère d'évaluation qui recommande le contraire de ce qu'il préconise.

Face à l'IEN, les enseignantEs ne doivent pas oublier qu'ils/elles sont des professionnelLes connaissant les programmes. A ce titre ils/elles sont en mesure de choisir, assumer, et argumenter les techniques et les approches pédagogiques qui sont les plus adaptées à la réussite de leurs élèves.

Concrètement :

Si par exemple, la séquence présentée s'inscrit dans le cadre d'ateliers libres, de temps de travail individualisé auto-correctifs ou dans le cadre d'un fonctionnement coopératif, il est important de fournir un document présentant avec le plus de détails possible l'organisation de la classe et le pourquoi du choix opéré par le professionnel. Il ne faut pas hésiter non plus à justifier des choix faits en utilisant des références théoriques en rapport direct avec la pratique observée.

Il est aussi nécessaire de raisonner en terme de substitution. Si les élèves ne font pas de conjugaison de manière traditionnelle, il faut montrer dans quels projets d'écriture ils vont avoir l'occasion d'écrire et de se corriger en travaillant les temps définis dans le programme.

Dans la logique de l'administration et de tous ses projets d'aide personnalisée, on peut aussi facilement montrer que dans un fonctionnement coopératif ou dans une pédagogie de projet chacun va pouvoir progresser à son rythme dans le cadre de projets vivants qui n'aboutiront ni à des évaluations sommatives, ni à des traces écrites de type leçon tout en constituant des moments d'apprentissages réels et intenses.

Si les modalités d'évaluation que l'on choisit ne sont pas classiques (exercices sommatifs validant une compétence) il faut néanmoins fournir un document retraçant les compétences acquises par les élèves et avoir listé dans les projets des enfants ou dans les projets proposés par le maître les points du programme traités et acquis.

Il faut essayer de rattacher ce qui est fait en classe au projet d'école et c'est souvent facile car les termes « autonomie », « maîtrise de la langue » pour ne citer que les plus courants s'intègrent davantage aux approches coopératives et culturelles.

Les choix faits en rupture avec la coutume scolaire doivent apparaître en tant que choix professionnels qui se fondent sur des constats et un va et vient entre la théorie et la pratique.

INSPECTION... SOUMISSION ?

En cas d'abus de pouvoir, de comportement autoritaire ou de rapport d'inspection humiliant, faut-il courber l'échine et préparer la prochaine inspection comme le propose certaine(s) organisation(s) « syndicale(s) » ?

La soumission, la résignation et le silence n'ont jamais fait reculer l'oppression. Dans le cas de l'inspection, cela permet à certains inspecteurs de continuer à faire pleurer les enseignantEs en toute liberté.

SUD EDUCATION n'a pas pour vocation d'aider les collègues à intérioriser les lubies, les manies et les comportements des petits chefs. Nous aidons les collègues qui nous contactent à faire respecter leurs droits.

Dans le cadre de l'inspection individuelle cela veut dire par exemple :

- Rappeler publiquement et dans le cadre d'entrevues qu'il est du devoir de la hiérarchie de rendre public ce qui relève du document réglementaire et obligatoire (cahier d'appel, registre matricule) et de ce qui relève du seul désir de l'IEN (cahier journal, préparations, répartitions...).
- Aider les collègues individuellement et collectivement.

***Individuellement** : en utilisant leur droit de réponse à un



rapport d'inspection. Ne pas utiliser ce droit, c'est prêter le flan à des propos ultérieurs du type « Qui ne dit mot consent ! ».

***Collectivement** : Il est toujours souhaitable que les collègues d'un enseignant dénigré lors d'une inspection réagissent soit par un courrier d'un conseil des maîtres, soit par une lettre collective. Laisser un collègue seul face à une telle situation, c'est prendre le risque de le voir être déstabilisé, se replier et s'isoler.

Certains arguent que l'école risque alors d'être « mal vue » par l'IEN. Hormis que cette situation serait bien bénigne si **les collègues de l'école font bloc**, la meilleure parade est de rendre public ce type de comportement. Si l'inspection Académique soutient officiellement toujours les IEN, elles

n'aime pas les vagues. Les vagues ne sont jamais bonnes pour une carrière.

Pour ce qui est du comportement général des IEN (circulaires, réunions de directeurs, conseil de zone, gestion des crédits, choix des coordonnateurs ZEP, des rédacteurs des journaux ZEP ou des articles...) il est urgent que nous prenions l'habitude de tenir systématiquement informé les organisations syndicales des comportements des IEN et surtout des réactions individuelles ou collectives des collègues.

Si dans toutes les écoles et dans toutes les circonscriptions, les enseignants (re)prenaient l'habitude de résister collectivement, si en plus ils prenaient l'habitude de rencontrer régulièrement les organisations syndicales qui ne font pas de ronds de jambe à la hiérarchie, alors les comportements arbitraires de certains IEN seraient en voie de disparition.

LU, MAIS NON APPROUVÉ.

Que faire lorsqu'un collègue a subi une inspection humiliante et/ou injuste ?

Il existe plusieurs solutions :

La politique de l'autruche, on ne soutient pas : « ça ne me concerne pas, ce n'est pas mon affaire, c'est une affaire personnelle entre l'enseignant et l'IEN... »

Le rabatteur, on fait le jeu de l'IEN : « surtout n'utilise pas ton droit de réponse, ne le brusque pas, tu vas te faire mal voir, ça va retomber sur l'école... »

L'école fait bloc, selon l'expression consacrée : « une injustice faite à certainEs est une injustice faite à toutEs ». A tout le moins, il faut faire un courrier collectif pour soutenir le collègue. Oublier un temps les éventuels conflits au sein de l'équipe et en revenir aux fondamentaux : « puisque l'inspection contient une part d'arbitraire, il est naturel que je

sois solidaire ». Demander collectivement une rencontre avec l'IEN ne peut pas faire de mal non plus. Le plus dur, souvent, c'est de lancer la démarche auprès des collègues. Mais ensemble, on est plus forts, c'est bien connu.

Enfin, et c'est complémentaire avec le point précédent, il faut absolument conseiller au collègue de faire un contre-rapport, pour signifier à l'inspection qu'il n'accepte pas cette évaluation. Certes, ce contre-rapport sera simplement agrafé au rapport d'inspection, ne remet pas réellement en cause le rapport initial, et ne rendra pas de « points » au collègue. Mais d'un autre côté qui ne dit rien consent.

De même, cela change peu de choses de signer ou pas le rapport d'inspection (qui doit vous être adressé dans un délai légal d'un mois d'ailleurs). Mais pourquoi signer quand on n'est pas d'accord ? A la place autant refuser de signer (mais il y aura des pressions de la part de l'IEN) ou se faire plaisir et marquer au dessus de la signature un beau

« LU MAIS NON-APPROUVÉ » !

UNE AUTRE INSPECTION EST POSSIBLE !

Nous proposons ici un protocole alternatif de visite. Nous envisageons de le porter devant l'IA dans le courant du premier trimestre 2007. C'est pourquoi nous vous demandons de nous faire parvenir vos remarques et/ou critiques avant la fin du mois de janvier 2007.

L'inspection-notation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui est une mise en situation infantilissante des collègues et ne répond quasiment jamais aux demandes d'aide, de soutien, d'échanges, ou à la définition sur le terrain des besoins en formation souhaités par les enseignants. Nous pensons que cette action d'évaluation devrait se situer dans un cadre collectif. C'est pourquoi nous proposons comme alternative le protocole de visite suivant qui se déroule en trois temps :

Premier temps :

Rencontre avec l'équipe ou l'enseignant(e) et exposé :

- du projet de la classe, de l'équipe, de l'école...
- des problèmes rencontrés dans la classe, dans l'école, dans le groupe scolaire...
- du travail effectué avec les élèves et des résultats obtenus.



Deuxième temps :

Elaboration d'un travail commun (séquence de travail avec les élèves) tout le monde étant acteur, y compris l'I.E.N.. Cela se passe par atelier, par groupe ou par classe selon la demande, par cycle ou par niveau.

Troisième temps :

Evaluation commune des acteurs et du succès ou non des objectifs fixés et rapport de visite rédigé ensemble.

Dans ce processus nous n'avons pas abordé le problème de la note de « mérite ». Il est bien entendu que cette pratique doit tomber en désuétude.

C'est pourquoi nous demandons au préalable la note qui nous est attribuée par l'administration (moyenne départementale correspondant à notre échelon, fixée en CAPD).

Cette note devant à terme disparaître.

POURQUOI REFUSER L'INSPECTION ?

Point de vue d'un sudiste du département refuseur en 2004.

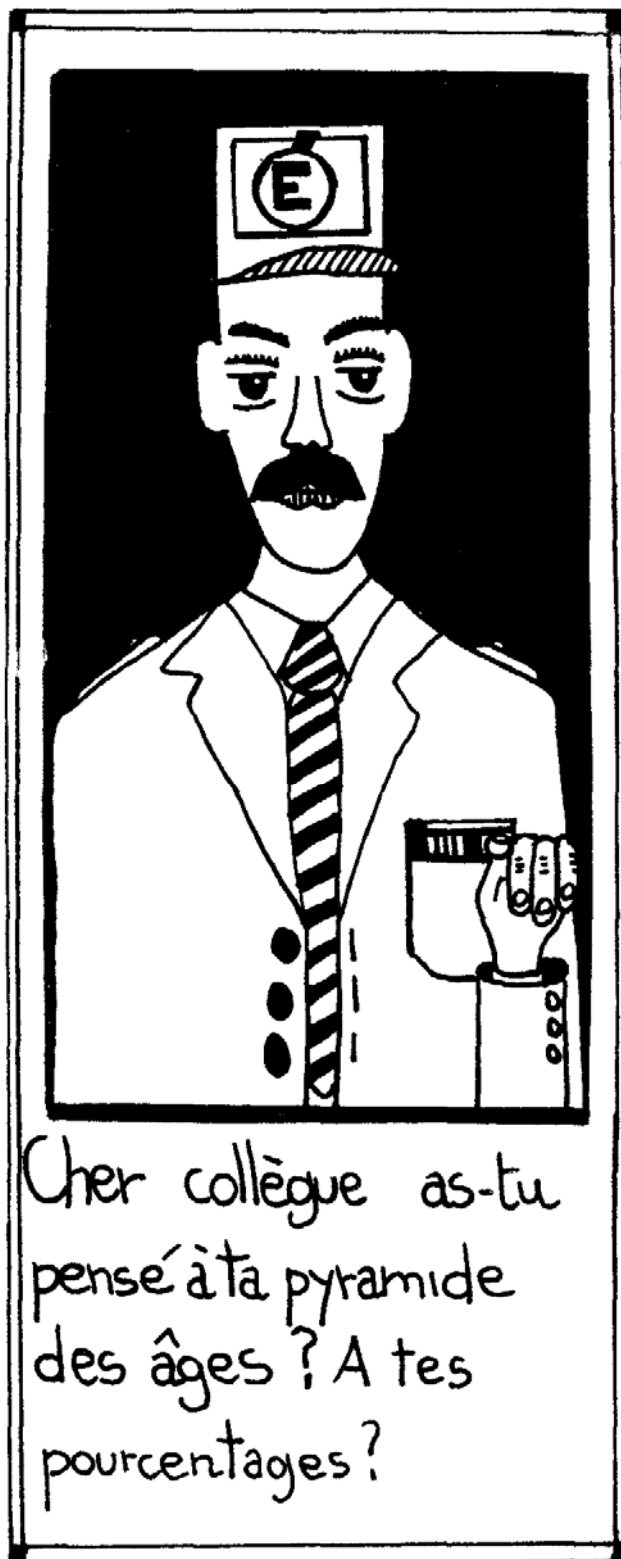
Pour moi, les raisons ne manquent pas :

- 1) je suis favorable à la suppression de la note et à l'avancement pour tous au meilleur rythme possible (au grand choix), d'ailleurs, c'est précisément le cas pour les I.E.N. et autres personnels d'inspection, et eux seuls ;
- 2) la venue de l'inspecteur occasionne le plus souvent dans les écoles une mise en scène, hors de la réalité quotidienne, à laquelle je ne souhaite plus participer ;
- 3) personne ne peut être à la fois supérieur hiérarchique et conseiller-formateur ;
- 4) les interventions d'un inspecteur ne sauraient remplacer la formation continue ;
- 5) l'inspection n'apporte aucune réponse aux difficultés du métier ;
- 6) les enseignants n'ont pas connaissance des critères de l'évaluation de leur action ;
- 7) dans ces conditions, l'évaluation d'un enseignant par un unique inspecteur est forcément soumise à la subjectivité de celui-ci ;
- 8) l'inspection - notation est une institution rétrograde qui entraîne la soumission, l'infantilisation, la division des personnels, renforce leur isolement et cautionne l'immobilisme ;
- 9) enfin et ce n'est pas la moindre, « je refuse l'inspection pour rabaisser son représentant à mon niveau. Je ne lui dois rien, pour ma carrière, pour ma situation professionnelle etc. Il ne peut plus me regarder de haut, l'air de dire « attention c'est moi qui tiens l'épée de Damoclès ». Il n'est plus qu'un travailleur de l'éducation, comme moi, avec une position un peu particulière, administrativo-coordinatrice. » (*Le couvre-chefs, tome 1*)

Il est clair que c'est un positionnement fort et pas toujours facile à prendre. Mais une fois la lettre de refus déposée, et le coup de pression qui suit passé (souvent l'IEN vient sur place constater le refus de visu), quelle tranquillité d'esprit ! Je fais enfin mon métier pour mes élèves et pour moi-même, sans avoir à me demander ce que va en penser l'IEN.

Cela dit soyons clairs : ce choix m'impose une certaine posture « clean ». Il est évident qu'en cas de « pépin » au boulot, volontaire ou pas, le « chef » ne me ratera pas. L'air de rien, il n'attend qu'un faux pas. Mais bon, l'un dans l'autre, il me semble quand même que c'est nettement positif. Je m'en sort en ne restant pas isolé, en clair : en étant un syndiqué actif, en tout cas suffisamment pour montrer à l'IEN qu'il y a du monde derrière moi.

C.J.



COMMENT REFUSER ?

Tout d'abord, vous pouvez signaler votre refus d'inspection, dès vos prises de fonction, en début d'année scolaire, sur la feuille de renseignements que vous remplissez pour l'I.E.N. de votre circonscription. Si toutefois votre chef insiste pour venir vous inspecter ou si vous ne l'avez pas signalé, la procédure est la suivante.

Lorsque vous êtes averti de la visite de l'inspecteur, vous devez l'informer oralement mais surtout par écrit (en recommandé avec accusé de réception en cas de conflit prévisible, voire de recours administratif) de votre refus d'être inspecté (*on vous met un modèle en petit, vous pouvez le retrouver et le télécharger avec tout un dossier sur notre site <http://www.sudeducriteil.org>*).

Après ce refus, vous recevrez éventuellement un courrier du rectorat vous informant de l'obligation qui vous est faite de fournir quatre types de justificatifs :

1. L'emploi du temps; 2. Le registre d'appel. Ces deux points sont une obligation administrative. Ils permettent de justifier de votre travail et de remplir les conditions légales de celui-ci. 3. Les relevés d'évaluation; 4. Le bulletin scolaire des élèves. Le caractère obligatoire de ces points 3 et 4 reste à déterminer puisqu'ils sont plus pédagogiques qu'administratifs ; à vous de voir si voulez les fournir. Pour les autres outils pédagogiques utilisés, aucun cadre légal n'oblige à les présenter.

L'inspecteur, en général, repasse pour récupérer ces documents. Certains mènent un entretien avec vous, d'autres non. Votre attitude reste libre de toute contrainte : vous pouvez ou non vous entretenir avec votre chef, vous pouvez le faire dans votre classe ou dans le bureau de l'école dit « bureau du directeur ». En tout cas, soyez ferme dans votre attitude et, s'il le faut, rappelez à votre inspecteur qu'il existe un cadre légal au refus d'inspection en citant les textes de références (notamment la note de service n° 83-512 du 13 décembre 1983). Ça les impressionne toujours, parfois ça les déstabilise et c'est le but, car ils montrent souvent une certaine ignorance, alors qu'ils sont censés les connaître. Si l'inspecteur insiste pour entrer dans votre classe, vous pouvez alors choisir de sortir avec vos élèves (pas forcément de le sortir, quoique...) en prenant soin de lui donner les documents obligatoires (cf. ci-dessus).

Il ne vous reste plus qu'à attendre votre rapport d'inspection avec une note qui va pouvoir varier de 0,5 à...celle que vous aviez avant !

L'administration a l'obligation de vous noter et en aucun cas ne peut vous attribuer une note égale à zéro. Sachez aussi que, depuis quelques temps, dans la majorité des

académies, l'I.E.N. ne propose pas de note. Il fait remonter le constat de refus d'inspection et c'est le courrier contresigné par l'I.A. (le grand chef départemental) qui vous informe de votre note. Il arrive aussi que le courrier de l'I.A. ne vous

parvienne jamais. Vous pouvez exiger alors, par la voie hiérarchique, d'en être informé par une demande en communication de note et/ou de dossier administratif dans lequel votre dernier rapport doit figurer.

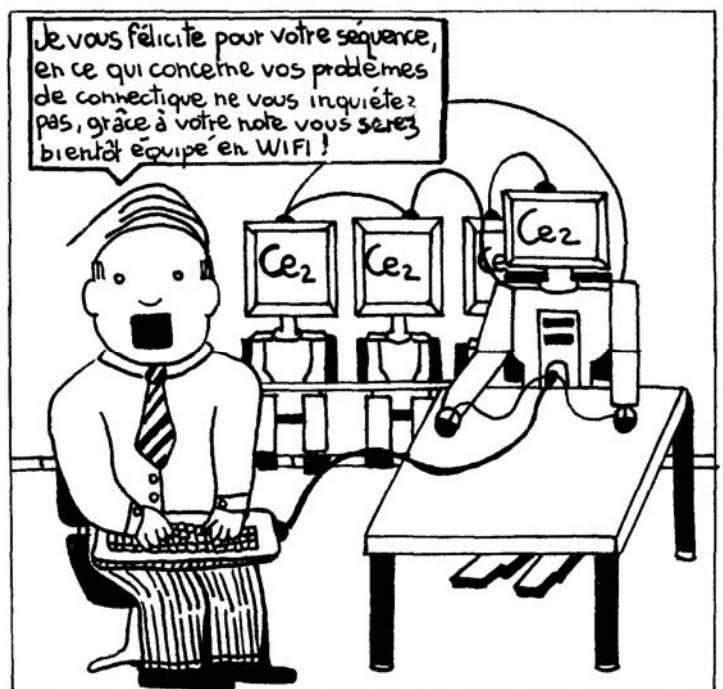
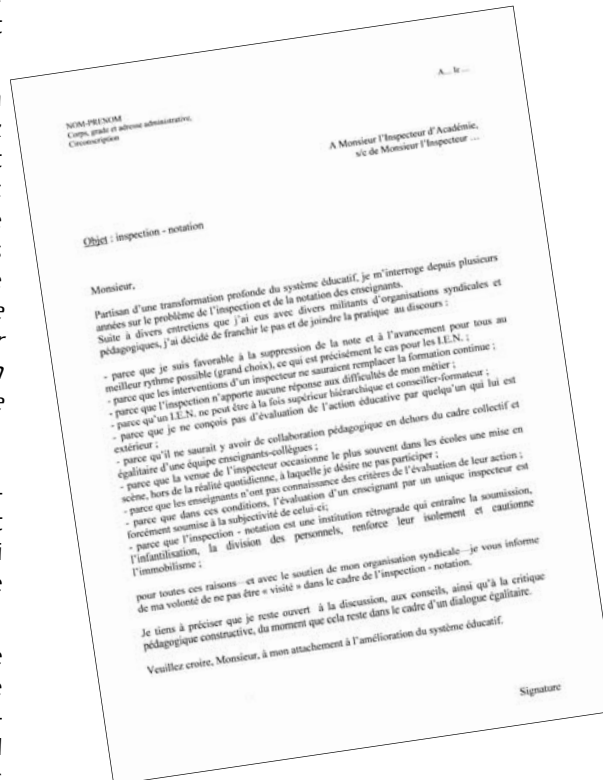
Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le refus d'inspection concerne uniquement les enseignants titulaires. Les enseignants stagiaires ne peuvent refuser les visites que leur rendent tant les I.E.N. que les conseillers pédagogiques de circonscription ou les I.M.F. et P.I.U.M.F., y compris en cas de prolongation éventuelle de scolarité.

Refus collectif, refus individuel

Il se peut que votre école refuse collectivement l'inspection (cas rare mais possible), dans ce cas tous signalent individuellement leur refus à l'inspecteur de la façon décrite ci-dessus.

En tout état de cause, chaque refus individuel s'inscrit dans une démarche collective : prévenez donc votre syndicat.

(Article tiré du Couvre-Chefs, Tome 1 actualisé par nos soins)



FICHE DE PRÉPARATION : L'INSPECTION

Nous reproduisons ci-dessous un « petit bijou » édité il y a quelques années par le « Collectif anti-hiérarchie ». Attention ! Ce document est à prendre au second degré. Il est évident que nous ne faisons pas de différence entre des « purs » d'un côté, qui refuseraient l'inspection, et des « lèche-bottes » de l'autre qui l'accepteraient. S'il est bien clair que SUD éducation soutient les « refuseux » et « refuseuses », il n'en est pas moins vrai que nombre de sudistes l'acceptent, chacun avec ses raisons, aussi valables les unes que les autres. Ceci dit, la lecture de cette fiche est tout à fait délectable !

Niveaux : Tous. Cycles I, II et III.
Adaptable jusqu'à la Terminale.
Domaine : fonctionnaire
Compétence générale : lèche-bottes

Objectifs :

- Démontrer à l'IEN qu'on est compétent, sérieux mais aussi avide de conseils et d'informations sur la pédagogie actuelle.
- Obtenir entre 0,5 et 1,5 point et la paix pour au moins 3 ans.

Lieu : classe (de préférence)

Durée : une heure et demi environ

Matériel

spécifique : un pot de fleurs, quelques reproductions de tableaux visant à former le goût et à une ouverture culturelle (Chagal, un impressionniste, Klee), des bras croisés

Préparation

1. **Aménagement de la classe :** la veille (ou mieux, l'avant-veille pour éviter les exclamations de surprise toujours possibles d'enfants le jour dit), le/la maître/sse prendra grand soin de refaire et d'actualiser l'affichage, disposer sur les murs des posters à caractère culturel, un panneau de beaux dessins d'enfants, quelques règles de mathématiques et de grammaire. Installer un coin lecture avec quelques coussins et quelques livres. Emprunter les plantes vertes à la classe voisine, y laisser en échange les cartons de bazar-à-ranger.
2. **Les élèves :** leur promettre bonbons et images s'ils sont bien sages. Penser à dire à la maman du petit Jules (enfant très « perturbé ») qu'il tousse vraiment beaucoup ces temps-ci. Annoncer en termes plus ou moins clairs la visite. Faire apprendre par cœur aux élèves ce qu'ils découvriront spontanément le jour J. Les entraîner à l'organisation pédagogique pensée pour l'occasion (recherche en groupes, synthèse) et à l'utilisation des nouveaux outils (affichages, grilles d'aide à la production). Prévenir les enfants que le monsieur ou la dame qui viendra est gentil mais très sévère (dans les petites classes, évoquer ses grandes dents) et vient voir comme ils travaillent bien.
3. **Le/la maître/sse :** une des conditions pour qu'une inspection soit réussie, c'est d'être détendu/e et sûr/e de soi. Allez chez le coiffeur, c'est une bonne détente; habillez-vous correctement mais sans excès. Dans les cas extrêmes, on pourra prendre un léger euphorisant.

Déroulement

Comptez sur le fait que l'IEN est rarement à l'heure et profitez de ce moment pour réviser, une ultime fois, la

leçon du jour que les enfants découvriront dans un instant. Quand l'IEN arrive, il est bon qu'il vous surprenne en pleine démonstration. Terminez votre phrase, puis allez lui dire bonjour. Les enfants, bien entraînés, croiseront les bras en silence pendant les salutations.

Installer l'IEN confortablement à une table (recouverte d'une nappe en papier) que vous aurez placée près du coin lecture. Penser à fournir une chaise taille adulte. Sur la table, disposer (en plus du pot de fleurs) le cahier journal refait à neuf avec les fiches de préparation du jour, le registre d'appel, les livrets et des cahiers d'élèves choisis avec soin (corrigés, il va sans dire). Pendant la séance, on pourra se permettre quelques bons mots à l'adresse d'élèves un peu lents : cela peut créer un climat de complicité.

L'entretien

Le café doit être prêt à ce moment. Veillez à défendre vos idées et vos choix pédagogiques fermement mais sans pression. Anticipez les remarques : avancez des raisons pour « ce qui n'a pas marché comme attendu » et concluez-en comment vous ferez la prochaine fois. Le plus important pour l'IEN est de bien tenir son rôle. Écoutez ses conseils, vous lui rendrez service. De la mesure avant tout ! Faites comme lui, dites à la fois une chose et son contraire, vous serez sûr/e de ne pas le contrarier et de ne pas vous tromper.

Vous aurez sans doute, grâce à une conférence pédagogique, senti la tendance et les idées fixes de l'IEN, tâchez d'adapter votre discours. Enfin, s'il reste des bonbons, donnez-lui en un ou deux ou une image représentant quelque scène de notre histoire.

Si après tous ces efforts vous n'êtes pas promu/e au choix, vous vous exclamerez peut-être comme la directrice parisienne qui venait de recevoir la promotion d'une instit : « Puisque les enseignants qui refusent l'inspection sont promus quand même, je me demande pourquoi tous les instituteurs ne refusent pas l'inspection ! »



**Demi-journée
d'information syndicale
Samedi 27 janvier 2007
de 9h à 12h**

à la bourse du travail départementale de
Bobigny, 1 place de la Libération.

**Syndiqué ou pas, vous avez droit à 2 demi-
journées d'information syndicale par an.**

Un droit à user et utiliser !



**Modèle de demande d'autorisation d'absence pour
½ journée d'information syndicale**

Nom prénom

Fonction

Nom et Adresse de l'établissement d'exercice

à..., le...

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
s/c de Monsieur l'I.E.N. de la
(numéro de circonscription) circ,

Monsieur,

En application du décret 82-447 du 28 mai 1982, je demande à
bénéficier d'une autorisation d'absence pour la ½ journée d'infor-
mation syndicale organisée par SUD-Education Créteil, qui se
déroulera le samedi 27 janvier 2007 de 9h à 12h à la Bourse du
travail départementale de Bobigny, 1 pl de la libération 93000
Bobigny.

Soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de mon atta-
chement au service public de l'Education Nationale.

Signature

Dispensé de timbrage

**Créteil
SUD
Education**

11-13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

Déposé le : 9 janvier 2007

CRETEIL C.C.

P

PRESSE

LA POSTE

Supplément 1 au n° 68 - octobre 2006

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

Sommaire

- p. 1.— Solidaires, Unitaires, Démocratiques
Edito
- p. 2.— Une inspection sans courbettes
- p. 3.— Inspection... Soumission ?
- p. 4.— Lu, mais non approuvé !
Une autre inspection est possible !
- p. 5.— Pourquoi refuser l'inspection ?
- p. 6.— Comment refuser ?
- p. 7.— Fiche de préparation de séquence : l'inspec-
tion
- p. 8.— Journée d'info syndicale
- Insert — Pétition stages filés / protocole
direction d'école

SUD Éducation Académie de Créteil Maison des syndicats de Créteil 11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : sud.education.creteil@wanadoo.fr <http://www.sudeducCreteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631